PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 7 avril 2020, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2020-04-04

RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE NOUVELLE TARIFICATION ET CONDITIONS POUR LE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX DANS LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 7 avril 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Cécile-de-Lévrard certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7e jour de avril 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim